

5524/22

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 février 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 février 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de quatre membres de la Cour des comptes

E16489



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 février 2022
(OR. en)

5524/22

INST 10
CMPT 2

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre membres de la
Cour des comptes

DÉCISION (UE) 2022/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination de quatre membres de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,
paragraphe 2,

vu les propositions de la République tchèque, de la République de Lettonie, de la République de
Pologne et de la République de Slovénie,

vu les avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 19 janvier 2022 (non encore parus au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de M. Jan GREGOR, M. Samo JEREB, M. Mihails KOZLOVS et M. Marek OPIOŁA arrivent à échéance le 6 mai 2022.
- (2) Il y a dès lors lieu de procéder à la nomination de quatre membres à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres de la Cour des comptes pour la période allant du 7 mai 2022 au 6 mai 2028:

- M. Jan GREGOR,
- M. Mihails KOZLOVS,
- M. Marek OPIOŁA,
- M. Jorg Kristijan PETROVIČ.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
